

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 12 septembre 2022, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

**Présents** : François TURCIN ; Olivier SAVARY ; Philippe SODOYER ; Xavier RATTE ; Sylvie SEGAULT ; Emilie SEGUINOT ; Bruno DI-BLAS ; Yannick VILLEDIEU ; Pierrick LAROCHE (arrivé à 20 h 45).

**Absents représentés** : Luc NOLET (pouvoir donné à Bruno DI-BLAS) ; Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à François TURCIN)

**Absents non représentés** : Florence CHAMON ; Christian RAPOSO DO CARMO.

**Secrétaire de séance** : Bruno DI-BLAS

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2022.24/25.07-01 : achat de la parcelle cadastrée section AC n° 16

délibération n° 2022.25/25.07-02 : temps de travail du personnel communal

délibération n° 2022.26/25.07-03 : comptabilité M57

**Point n° 1 - Révision complète du PLU (Plan Local d'Urbanisme)** délibération n° 2022.27/19.09-01

Le Maire présente l'intérêt pour la commune, à l'aube de la mi-mandat de ce conseil, de reconsidérer le contenu du PLU qui a déjà près de 12 années d'existence, en vue notamment d'intégrer :

- les dispositifs de lutte contre le gel des vignes
- les évolutions en matière de données environnementales
- la dématérialisation des données du PLU pour les rendre disponibles sur les sites dédiés
- un nouveau regard sur l'ensemble du territoire et de pouvoir faire évoluer certaines règles de constructions (ex : distances, types de projets ; ...)

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que plusieurs cabinets, dont celui qui a contribué à l'élaboration du PLU actuel, ont été contactés afin d'obtenir un chiffrage de cette opération. Suite à une question de Bruno ZAROS, le Maire précise que les membres du Conseil Municipal seront consultés durant toute la procédure ainsi que la population. Emilie SEGUINOT s'interroge sur la durée de l'enquête publique jusqu'à l'aboutissement de la révision : ce délai est estimé à environ une année à compter du lancement effectif de la révision.

Le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur l'opportunité de créer une commission pour gérer ce dossier ; le cas échéant ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à une révision complète du PLU.

### 20 h 45 : arrivée de Pierrick LAROCHE

#### Point n° 2 - Création d'une commission de gestion du cimetière délibération n° 2022.27/19.09-02

Un travail de fond a été mené en interne pour réunir le maximum d'informations sur les concessions et mettre à jour le logiciel. Le Maire explique que ce travail doit servir de base à une commission pour prioriser et planifier la reprise d'emplacements. En effet, il n'y a actuellement que 25 emplacements disponibles. Le but serait de pouvoir débiter une procédure à la faveur des visites plus nombreuses au sein du cimetière durant la période de la Toussaint. Lors de la remise de son pouvoir, M. Luc NOLET a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création d'une commission pour la gestion du cimetière qui sera composée de M. le Maire et de Mrs Luc NOLET, François TURCIN, Philippe SODOYER et Olivier SAVARY.

#### Questions et informations diverses

1 - la prochaine édition du **Marathon de Chablis** se déroulera le samedi 22 octobre 2022 et traversera la commune de MALIGNY. Il sera fait appel aux bénévoles ayant déjà aidé et aux autres volontaires via Panneau Pocket. Il faudrait pouvoir mobiliser une équipe d'au moins 20 personnes pour assurer la sécurité à certains endroits du circuit et la gestion du point de ravitaillement. Le Maire invite les membres à réfléchir sur les décorations qui pourraient agrémenter le village sur le passage des participants et suggère le thème et l'automne et/ou d'Halloween.

2 - le dossier d'appel d'offres pour la **réfection des courts de tennis** a été mis en ligne et la date de limite de réception des réponses a été fixée au mardi 20 septembre 2022 à 17 h 30. A ce jour, trois offres ont été déposées et seront consultées par la commission d'appel d'offres qui soumettra son analyse aux membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

3 - un projet d'usine de **méthanisation**, envisagé durant un temps dans la vallée de Vaufroux, est relancé sur le territoire de la commune de BEINES.

4 - un **jeune sapeur-pompier** est venu samedi matin en Mairie signer son arrêté d'engagement au CPI de MALIGNY.

5 - un **3<sup>ème</sup> logement est libre à l'espace Lafarge**. Bien que les travaux ne datent que de 2007, les normes ont évolué et des travaux, notamment en termes d'isolation, devront être envisagés dans le bâtiment. Une simple rénovation des peintures ne semble pas être suffisante et la commission bâtiment devra travailler sur ce dossier.

6 - le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux membres du Conseil Municipal par la **coiffeuse**. Elle demande que la possibilité de négocier son loyer soit étudiée, qu'une entreprise vienne percer le mur pour la pose de sa climatisation, qu'une signalétique soit apposée dans le village et sur les vitres pour permettre de localiser plus facilement le salon. De plus, elle signale que le radiateur présent dans la salle de pause ne fonctionne plus.

Un débat est engagé à la suite duquel une majorité se dégage pour l'application des loyers décidés par délibération puis actés dans le bail ainsi que pour le changement du radiateur, l'apposition d'une vitrophanie et le percement du mur. François TURCIN précise qu'un recensement des panneaux sera fait et que l'apposition d'une lame indicatrice du salon de coiffure sera intégrée à un projet d'ensemble.

7 - le Maire propose que soit apposée une **boîte à idées** vers la boîte aux lettres de la Mairie afin de recueillir les avis et/ou propositions de la population. Sylvie SEGAULT évoque la possibilité d'en faire également une dans le bas de la future boîte à livres.

8 - suite à des questions de la population quant à la justification de la mise en berne des drapeaux ce 19 septembre 2022 (jour des obsèques de la Reine Elisabeth II), le Maire propose qu'une publication soit effectuée à chaque **mise en berne et pavoisement** pour donner des explications. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9 - Bruno ZAROS évoque la possibilité d'**éteindre l'éclairage public la nuit** dans un souci d'économie d'énergie. Le Maire rappelle que pour l'option choisie de changements des ampoules pour des LED a permis de faire passer le coût annuel de l'éclairage public de 16 000 € à 8 000 €. De plus, l'intensité de l'éclairage baisse la nuit. Le Maire n'exclut pas, dans une prochaine étape, de ne laisser que les grands axes allumés ou de ne laisser allumé qu'un luminaire sur deux. Yannick VILLEDIEU évoque la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux et François TURCIN insiste sur le fait qu'il faille également axer les efforts de la municipalité sur les économies d'eau en récupérant l'eau de pluie qui ruisselle des toits. Olivier SAVARY profite de cette intervention pour préciser qu'il peut faire don d'une ancienne cuve à vin d'une contenance de 50 hectolitres et cette proposition est accueillie très favorablement. Quant à l'installation d'un système de programmation et de gestion à distance du chauffage des locaux scolaires, le coût a été jugé prohibitif (45 000 €).

10 - Pierrick LAROCHE fait part de son mécontentement suite à la réception du devis pour l'aménagement du **chemin des Hâtes** au droit de sa propriété. Il demande des explications sur le détail des travaux facturés à la commune et aux particuliers de cette voie. Afin d'éclaircir certains points dont la commune n'avait pas à ce jour connaissance, François TURCIN propose que des

riverains assistent à la réunion d'installation du chantier qui doit se tenir le lendemain à 9 h 30 sur les lieux.

11 - Xavier RATTE évoque la possibilité d'acquérir **deux remorques** pour entreposer les tables, les bancs et les chaises afin de limiter les problèmes de manutention lors de manifestations. Pierrick LAROCHE appelle à être vigilant quant à la nécessité d'une carte grise et d'un permis spécifique pour utiliser les remorques. Des devis vont être demandés.

12 - Philippe SODOYER informe les membres du Conseil Municipal d'une récente **naissance** sur la commune et précise que les cadeaux aux nouveaux nés sont désormais regroupés par trimestre.

13 - Sylvie SEGAULT demande si la commune a programmé une opération « **nettoyons la nature** », avec ou sans le partenariat des établissements Leclerc. A ce jour, rien de tel n'est établi mais cette possibilité d'animation est accueillie favorablement.

14 - la fête du village du 17 septembre a été une réussite et le **feu d'artifice** très apprécié.

15 - une **Cuvée Municipale** a été faite suite aux vendanges 2022, complétée par le reste de bourru.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Compte rendu approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

Le secrétaire de séance,

M. Bruno DI-BLAS



Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,

